



Lettre d'informations d'Ayn

Avril 2025

- Agenda -

10 mai	10 ^e Fête du Jardin et des Produits Locaux	Journée	Chef-Lieu
10 mai	Inauguration de la cour de l'école rénovée	12h00	Cour de l'école
10 mai	3 ^e Bal Folk du jardin	20h00	Chef-Lieu
11 mai	Théâtre : « Anne-Marie » Par la compagnie Lact'Belette	18h00	Salle des fêtes
24 mai	Fête des Parents	11h00	Jeu de boules
30 mai au 1 ^{er} juin	Art en Lac Exposition de peinture	9h00 -18h00	Salle des fêtes
07 juin	Classique des Alpes Juniors Course cycliste avec fermeture de routes	15h25 - 15h45	Novalaise → Banchet
22 juin	Repas des Aînés Sur invitation	11h30	Salle des fêtes
27 juin	Fête des écoles Organisée par la Cagnotte des Mômes	Après la classe	Dullin
19 juillet	Pétanguette Organisée par Ayn - Comité des Fêtes		Jeu de boules
1 ^{er} août au 09 août	Festival Les Nuits d'Été Programme à venir		



**FÊTE du JARDIN
et des PRODUITS LOCAUX**
Le jardin dans tous ses états !

**10^e récolte
10 ans
10 mai 2025**

Tél 09 62 58 75 66 secretariat@ayn.fr

ayn.fr

Secrétariat de mairie
lundi de 9h00 à 12h00
jeudi de 13h00 à 17h00
2^e samedi du mois
de 10h00 à 12h00

Bibliothèque
mercredi de 10h00 à 12h00
samedi de 10h00 à 12h00
bibliotheque@ayn.fr
 [LaPiteBibli](https://www.facebook.com/LaPiteBibli)

 **AynEnSavoie**

Conseiller numérique
1^{er} jeudi du mois de 9h00 à 12h00
en mairie
fwaz.almokdad@ccla.fr
07 56 47 23 72

Rencontre avec les élu·e·s sur rendez-vous

- Décisions du Conseil Municipal -

Séance du 08 janvier 2025

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024
2. Ouverture de crédits par anticipation pour le budget 2025
3. Don de 1 000 € de solidarité avec Mayotte
4. Actualisation d'un devis de serrurerie
5. Validation d'un devis de 6 622,51 € HT pour le changement d'une porte de sécurité à la salle des fêtes
6. Validation d'un devis de 5 760 € HT pour la remise en état de chemins communaux
7. Attribution de marchés pour la rénovation des appartements de la mairie pour un montant total de 40 100,27 € HT
8. Validation d'une convention pour l'installation d'un food-truck sur la place du village

Séance du 12 février 2025

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 08 janvier 2025
2. Mise à jour du régime indemnitaire des agents communaux pour tenir compte de l'évolution du personnel
3. Attribution de subventions à des associations pour un montant total de 140 €
4. Validation d'un devis pour l'équipement de serrures à badges sur les bâtiments communaux pour un montant de 5 866,90 € HT
5. Validation du programme d'actions 2025 de l'ONF en forêt communale pour des dépenses de 5 750 € et des recettes de 2 916 €
6. Demandes de subvention au Département et à la Région pour des travaux en forêt communale

Séance du 26 mars 2025

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 février 2025

2. Budget principal
 - a. Approbation du compte administratif 2024
 - b. Approbation du compte de gestion 2024
 - c. Affectation du résultat 2024
 - d. Vote des taux d'imposition, inchangés
 - e. Adoption du budget primitif 2025
3. Validation de la convention de participation pour l'accueil de loisirs de l'AEL
4. Attribution d'une subvention de 500 € Ayn - Comité des Fêtes
5. Modification des maîtres d'œuvre pour le lieu de convivialité
6. Sans objet
7. Mandatement du Centre de gestion pour la recherche d'une complémentaire santé pour les agents communaux
8. Décision de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur des parcelles en vente

Séance du 22 avril 2025

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 mars 2025
2. Mise à jour du tableau des emplois
3. Renouvellement de la convention avec le Centre de gestion pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention
4. Demande de subvention au Département dans le cadre de l'éboulement du chemin du Mignon
5. Attribution d'une subvention de 100 € à la FNACA
6. Décision de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur des parcelles en vente
7. Mise à jour de la convention de location de la salle des fêtes pour renforcer la lutte contre les nuisances sonores

N.B. Les éléments présentés ci-dessus ne sauraient rendre compte intégralement des délibérations du Conseil Municipal. Les personnes intéressées se reporteront utilement aux comptes-rendus de séances disponibles en mairie et sur ayn.fr.

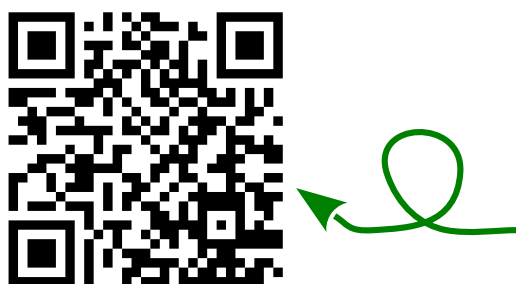




En 2025, la Fête du Jardin et des Produits Locaux fête à la fois ses **10 ans** et sa **10^e édition** (non, ce n'est pas évident, faites le calcul). Alors évidemment, la date s'est imposée d'elle-même et nous vous donnons rendez-vous le **10 mai** pour une journée exceptionnelle !

Pour cette 10^e édition, pas de thème particulier. La conférence de Marc PEYRONNARD sera l'occasion d'appréhender « **le jardin dans tous ses états !** » : méthodes culturelles, adaptation au changement climatique, perspectives, etc.

Près de 50 exposants, troc du jardin, sorties, visites et ateliers, la journée sera bien remplie, **de 10h à 18h**, dans l'habituelle bonne ambiance assurée par Ayn - Comité des Fêtes et Sylvestre le Ménestrel.



Vous jouez de la musique, seul ou en groupe, et vous avez envie de jouer en public ? La scène vous est ouverte toute la journée.



La journée se clôturera en danses et en musique grâce au bal folk animé par **Cire tes Souliers**. Et comme cette édition anniversaire est une occasion spéciale, le bal se déroulera sous chapiteau et sur parquet !

Pour tout savoir sur la journée (programme, inscriptions aux sorties et à la scène ouverte), rendez vous sur le site de la commune : ayn.fr/fetedujardin ou flashez le code ci-contre.

- Un nouveau chaucidou route de Novalaise -

Comme vous avez pu vous en rendre compte, un nouveau marquage a fait son apparition route de Novalaise, entre le Chef-Lieu et la limite d'agglomération approximativement.



La bande délimitée sur le côté correspond à un chaucidou, pour « chaussée pour les circulations douces », c'est-à-dire les piétons et les cycles.

Les panneaux vont prochainement être mis en place pour préciser les règles de circulations, qui sont somme toute assez simples : les véhicules automobiles doivent circuler sur la chaussée restante, et faire un écart pour se croiser, à condition que le chaucidou soit libre.



- Des conditions de location de la salle des fêtes plus strictes -

Suite à la multiplication des débordements lors de la location de la salle des fêtes, et malgré la mise en place du limiteur sonore (cf. lettre d'infos d'avril 2024), le Conseil municipal a décidé de durcir les conditions de location : l'heure limite des manifestations est



fixée à 1h du matin, et une caution « bruit » de 1 000 € est mise en place, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres communes. Espérons que ce montant sera suffisamment dissuasif pour décourager les nuisances, là où le simple savoir-vivre ne suffit plus...

- Déplacement du chemin du Mignon -

En janvier de cette année, de fortes précipitations ont commencé à provoquer l'éboulement du chemin du Mignon vers le ruisseau en contrebas. La fragilisation de l'accotement est vraisemblablement due à l'abattage, il y a plusieurs années, des arbres qui s'y trouvaient. En effet, les souches sont maintenant pourries et tombent, entraînant la paroi avec elles.

Dans un premier temps, un chemin provisoire a été créé, afin de maintenir l'accès aux deux maisons qui se trouvent à l'extrémité.

À terme, la voirie devra être reconstruite, à un écart suffisant du bord pour limiter l'impact de l'effondrement qui risque de se poursuivre. En effet, la configuration du lieu, en particulier la hauteur de l'à-pic, impliquerait un coût exorbitant pour toute opération de consolidation.



- Le conseiller numérique vous accompagne -

La Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette, en partenariat avec la Communauté de Communes de Yenne, a mis en place un nouveau service gratuit de Conseiller Numérique.

Ce service vise à accompagner les administrés vers l'autonomie dans l'utilisation des outils numériques au quotidien (PC, Tablette, Smartphone).



Fwaz ALMOKDAD, le conseiller numérique, propose des ateliers dans plusieurs mairies, dont Ayn, au centre socioculturel AEL, à la France Services de Novalaise et au club des Aînés. Au programme :

- organiser et optimiser sa boîte mail ;
- sécurité informatique ;
- naviguer sur internet en toute sécurité ;
- parlons numérique : questions, astuces et échange de pratiques ;
- la messagerie instantanée ;
- organiser et gérer ses fichiers numériques.

Ces sujets vous préoccupent et vous souhaitez vous inscrire ? Contactez directement Fwaz ALMOKDAD :

- fwaz.almokdad@ccla.fr
- 07 56 47 23 72

Permanence en mairie d'AYN le 1^{er} jeudi du mois de 9h00 à 12h00.

- Élections municipales : réforme du mode de scrutin -

Début avril, le Parlement a adopté la proposition de loi « visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales ». Ainsi, à partir de 2026, toutes les communes, y compris celles de moins de 1 000 habitants, comme Ayn, seront au scrutin de listes.

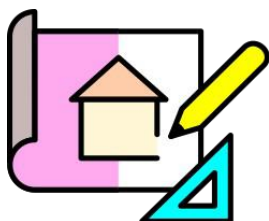
Au-delà de la fin du panachage, c'est toute une série de nouvelles modalités, plus ou moins simples, qui seront mises en œuvre.

Nous vous présenterons en détail les changements lors d'une réunion publique à l'automne.

- Contrôles d'urbanisme -

La campagne annuelle de contrôle va être réalisée entre le printemps et l'été. Ces contrôles se feront depuis l'espace public et donneront lieu à un procès-verbal d'infraction le cas échéant.

Si vous avez des doutes sur des travaux réalisés récemment, vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour vérifier et vous mettre en conformité à tout moment.



Des projets de travaux ? Tous les documents et liens utiles sont sur le site internet de la commune : règlements du plan local d'urbanisme, fiches pratiques, formulaires, etc. → ayn.fr/urbanisme.

Des questions ? N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour fixer un rendez-vous en mairie avant de déposer votre dossier.

- Inauguration de la cour de l'école -

Suite aux travaux de désimperméabilisation et de végétalisation, la cour de l'école rénovée sera officiellement inaugurée le **samedi 10 mai à 12h00**.

Cette cérémonie s'intégrera dans la 10^e Fête du Jardin et des Produits Locaux.

Tous les habitants, enfants et parents d'élèves sont les bienvenus à cette cérémonie.



- Vidange des fosses septiques -

Nous vous proposons de négocier un tarif de volume avec une entreprise spécialisée pour la vidange des fosses septiques. Pour cela, nous avons besoin d'estimer le nombre de fosses et le volume à vider.

Si vous êtes intéressés, retournez le coupon ci-contre en mairie avant le **15 mai 2025**.

Notez qu'une fois le tarif négocié, vous traiterez directement avec l'entreprise.



☐ Je prévois de faire vidanger ma fosse et je suis intéressé-e par une démarche collective pour bénéficier d'un meilleur tarif. J'autorise la mairie d'Ayn à communiquer les informations ci-dessous à l'entreprise qui proposera le meilleur tarif, en vue d'une prise de rendez-vous.

NOM : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

73470 AYN

Tél : _____ **Mél :** _____

Capacité de la fosse : _____ m³

Distance entre l'accès camion et la fosse : _____ m

- Rappels de saison -

Voici quelques rappels utiles pour rester en bons termes avec vos voisins.

Tous ces éléments sont encadrés par des textes nationaux ou départementaux.

Bruits de chantier

Vous êtes super motivés ? Bravo ! N'oubliez pas de convenir avec vos voisins des horaires les moins gênants pour faire du bruit (profitez-en pour les embaucher en échange d'un bon barbecue).

Par défaut, ce sont les horaires départementaux qui s'appliquent.

Jours ouvrables	8h30 – 12h00	14h00 – 19h30
Samedi	9h00 – 12h00	15h00 - 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 – 12h00	-

Déchets végétaux

L'écobuage et le brûlage de déchets végétaux (frais ou secs) sont interdits dans tout le département de la Savoie (450 € d'amende).

Des dérogations sont possibles en cas de besoin impératif (parasites, maladies, etc.), sauf pendant les épisodes de sécheresse et/ou de pollution. Les demandes sont à formuler en mairie et examinées en préfecture.

Tous les déchets végétaux, à l'exclusion des tontes de pelouse, peuvent être déposés librement sur la plateforme de Novalaise (zone du Goutier). Le broyat produit est récupérable tout aussi librement, et gratuitement.

Quant à l'utilisation de matériel bruyant pour le jardinage, elle est soumise aux mêmes horaires que les bruits de chantier.

Chiens et chats errants

La divagation des chiens est interdite. Le propriétaire engage sa responsabilité en cas d'accident ou de dégradations.

Une convention a été passée avec la SPA pour la mise en fourrière systématique des chiens en état de divagation.

Par ailleurs, l'association Cats Love 73 est très active sur la commune pour la gestion des chats errants. Les bénévoles seront présents à la Fête du Jardin pour vous présenter leurs actions.

Volailles

Même si le risque est minime en ce moment, la prévention contre l'influenza aviaire, qui entraîne l'abattage préventif de milliers d'oiseaux d'élevage, reste d'actualité. Toutes les volailles domestiques sont à déclarer en mairie.

